

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 1996 pour le budget annexe de l'assainissement que je vous sou mets a été arrêté à 855 984 565 F. A titre de comparaison, celui de 1995 s'élevait à 852 569 679 F, la variation est faible, de l'ordre de 0,4 %.

Budget primitif 1996 - budget annexe de l'assainissement - présentation générale - (en F) - tableau n° 1 -

	Dépenses	Recettes
Exploitation -		
mouvements réels	343 044 256	509 408 111
autofinancement	69 000 000	
amortissements	109 527 340	12 163 485
total exploitation	521 571 596	521 571 596
Investissement -		
mouvements réels	322 249 484	74 385 629
(hors emprunt)		
emprunt à long terme		81 500 000
autofinancement		69 000 000
amortissements	12 163 485	109 527 340
total investissement	334 412 969	334 412 969
total du budget	855 984 565	855 984 565

RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DE CE BUDGET

Caractéristiques financières -

Les crédits de ce budget sont inscrits pour leur montant hors taxes, la TVA due et récupérée est gérée hors budget par madame le trésorier principal de la communauté urbaine de Lyon. Ce budget, à caractère industriel et commercial, est soumis à l'instruction comptable M 49, rendue obligatoire le 1er janvier 1992 et appliquée à titre expérimental à la Communauté urbaine depuis le 1er janvier 1990.

Contexte et caractéristiques techniques -

La volonté générale d'amélioration de la qualité de l'eau impose des traitements toujours plus importants des eaux usées. Des contraintes nationales (loi sur l'eau) et des directives européennes se cumulent pour durcir les prescriptions de qualité. Ces obligations rendent nécessaires des investissements nouveaux de plus en plus performants que le budget de l'assainissement se doit de prendre en charge.

En effet, ce budget est destiné à financer l'entretien et l'extension du réseau communautaire d'assainissement de 2 500 kilomètres de longueur, l'exploitation et la maintenance des 9 stations d'épuration, des 62 stations de relèvement (eaux usées et eaux pluviales), des bassins et déversoirs. L'importance de ce service public, qui est assuré en régie par 550 personnes disposant d'environ 170 véhicules, explique le poids de ses moyens financiers.

SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée à 521 571 596 F, soit une progression de 7,91 % par rapport à 1995. A périmètre égal, la progression est de 5,01 %, ce qui correspond à l'évolution moyenne de ce budget depuis plusieurs années.

Pour faire face au contexte décrit ci-dessus, qui amène des coûts induits par les installations nouvelles ainsi qu'un programme important et permanent d'investissement, la croissance de l'autofinancement prévisionnel est nécessaire, elle est soutenue par une progression des produits.

C'est le plafonnement du service consolidé de la dette à 20 % des produits réels d'exploitation qui guide la détermination de l'équilibre. Pour le budget de l'assainissement pris séparément, ce ratio de service de la dette doit être limité à 27 % des produits réels, chiffre élevé mais atténué par le non-endettement de fait du budget des eaux (dette remboursée par le principal fermier).

En 1996, les produits réels progresseront de 7 % alors que les charges réelles n'augmenteront que de 5,5 %. Ce qui permet d'améliorer de 20 MF l'autofinancement net qui sera de 69 MF.

Analyse des produits -

Les produits réels s'élèvent à 509 408 111 F contre 476 136 241 F l'an dernier, soit 33 271 870 F supplémentaires.

Près des deux tiers des produits proviennent de la redevance d'assainissement. 324,450 MF sont attendus à ce titre, soit une augmentation de 5 % par rapport à 1995 correspondant ainsi à l'évolution des charges réelles (5,48 %). Le tarif de la redevance passerait à 4,36 F hors taxes par mètre cube. L'an dernier, il était de 4,15 F le mètre cube (HT).

La redevance est due par tout usager raccordé au réseau d'assainissement et par les entreprises effectuant des rejets de la nappe dans le réseau.

Les surcoûts d'exploitation et d'investissement générés par la collecte et le traitement des eaux pluviales sont supportés par la fiscalité. Ainsi, le budget principal contribue au budget de l'assainissement pour 110 MF, ce qui maintient la charge du budget principal à 116 MF TTC, au même niveau qu'en 1995.

Budget primitif 1996 - budget annexe de l'assainissement - taux de répartition des charges au titre des eaux pluviales - tableau n° 2 -

Charges	Part du budget principal (en %)	Part du budget annexe (en %)
exploitation	25,25	74,75
dette	32,00	68,00
amortissements	32,00	38,00

La redevance de raccordement à l'égout, due par tous les constructeurs, devrait rapporter 12 MF en 1996.

Un produit, estimé à 10,5 MF, est attendu de la facturation à des tiers de travaux de raccordement à l'égout réalisés par la communauté urbaine de Lyon en section d'investissement.

L'Agence de l'eau verse, en fonction des performances techniques des stations, des subventions d'exploitation. Compte tenu des résultats enregistrés en 1995 et de l'amélioration de la qualité des rejets due à la réhabilitation de la station d'épuration à Saint Fons, une recette de 22 MF peut être inscrite de façon sincère.

Budget primitif 1996 - budget annexe de l'assainissement - produits d'exploitation - (en F) - tableau n° 3 -

Compte	Libellés	Budget primitif 1995	Budget primitif 1996	Evolution 1996/1995 (%)
64	Charges de personnel - - personnel détaché - personnel des eaux	1 300 000 1 300 000	7 690 155 1 100 000 6 590 155	ns - 15,38
70	Ventes de produits - - redevance pour raccordement à l'égout - contribution aux eaux pluviales - redevance d'assainissement - produits des activités annexes - branchements - facturations de services	450 174 849 10 000 000 110 064 849 309 000 000 9 010 000 9 800 000 2 300 000	470 516 772 12 000 000 110 066 772 324 450 000 10 800 000 10 500 000 2 700 000	4,52 20,00 0,00 5,00 19,87 7,14 17,39
74	Subventions d'exploitation -	14 956 000	22 020 000	47,23
75	Produits de gestion courante -	5 700 000	5 700 000	0,00
76	Produits financiers -	663 392	430 184	- 35,15
77	Produits exceptionnels - (hors amortissements)	3 342 000	3 051 000	- 8,71
sous-total produits réels		476 136 241	509 408 111	6,99
amortissements		7 217 460	12 163 485	68,53
total général des produits		483 353 701	521 571 596	7,91

Analyse des charges -

Les charges totales, estimées à 521 571 596 F, sont en progression de 7,91 %. A périmètre égal, c'est-à-dire hors prise en charge du personnel rattaché au budget des eaux, hors intérêts du METP et hors autofinancement, la progression n'est que de 0,96 %, évolution très faible, à rapprocher de l'inflation évaluée à 2,2 % pour 1996.

Cet effort d'économie et de rigueur permet de dégager un autofinancement prévisionnel de 69 MF. L'autofinancement brut (produits réels diminués des charges réelles) se situe à hauteur de 166,36 MF, l'an dernier il était de 150,92 MF. Ceci témoigne de la volonté confirmée d'un soutien aux investissements.

L'exercice 1996 fait apparaître des charges nouvelles. Certaines ont un effet neutre comme les frais du personnel. En effet, le nouvel organigramme de la direction de l'eau, qui gère aussi bien les équipements pour les eaux usées que pour l'eau potable amène à porter toutes les charges de personnel dans le budget de l'assainissement. Une refacturation au budget des eaux est prévue pour 6,6 MF, neutralisant ainsi la surcharge.

Par ailleurs, commence en 1996, le remboursement de l'avance de 90 MF consentie par les mandataires dans le cadre du METP pour la rénovation de la station de Saint Fons. Ce sont trois trimestrialités qui devront être assurées, soit 7,428 MF d'intérêts et 1,569 MF d'amortissement de capital.

Les charges d'exploitation proprement dites (comptes 60, 61, 62) ont peu évolué, malgré le raccordement de l'émissaire de l'Ozon à la station d'épuration rénovée de Saint Fons.

L'évolution des charges de personnel, hors agents travaillant pour le budget des eaux et refacturées, est limitée à 3,84 %, ce qui traduit bien la maîtrise de ce poste.

Les charges financières de la dette à long terme ont diminué de 12,97 %. Cet effet a été obtenu grâce aux opérations de gestion de la dette effectuées les années précédentes. Une provision de 4,8 MF devrait permettre de financer la quote-part du budget annexe aux frais de gestion de la trésorerie. Dans le

cadre de l'unité de caisse qui régit nos comptes, la répartition de la charge entre budget principal et budget annexe est estimée à 80 % et 20 % (proportionnellement aux poids comparés des dettes à long terme de chacun des budgets).

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 107,250 MF pour les amortissements techniques et à 2,277 MF pour les transferts de charges financières. Elles progressent faiblement de 0,35 %. Ces dotations représentent 21 % des charges totales de cette section et 33 % des recettes totales de l'investissement.

Budget primitif 1996 - budget de l'assainissement - charges d'exploitation - (en F) - tableau n° 4 -

Compte	Libellés	Budget primitif 1995	Budget primitif 1996	Evolution 1996/1995 (%)
60	Achats -	19 169 500	18 932 500	- 1,24
	- eau, gaz, électricité	8 600 000	8 550 000	- 0,58
	- carburants	1 330 000	1 300 000	- 2,26
	- fournitures et petit entretien	4 684 500	4 605 000	- 1,70
	- combustibles	610 000	607 500	- 0,41
	- polymères, produits chimiques	2 945 000	2 870 000	- 2,55
	- habillement	1 000 000	1 000 000	0,00
61	Services extérieurs -	104 990 705	107 145 800	2,05
	- ICARE (sous-traitance)	1 919 000	1 380 000	- 28,09
	- entretien des réseaux	19 500 000	20 500 000	5,13
	- entretien des stations	67 000 000	69 450 000	3,66
	- entretien des bâtiments	4 295 000	4 600 000	7,10
	- entretien des véhicules et outillage	2 016 805	2 405 800	19,29
	- primes d'assurance	5 769 900	5 729 000	- 0,71
	- locations et matériel informatique	1 970 000	731 000	- 62,89
	- formation	840 000	740 000	- 11,90
	- études	1 680 000	1 610 000	- 4,17
62	Autres services extérieurs -	6 250 507	6 625 000	5,99
	- frais de recouvrement de la redevance	1 400 000	1 430 000	2,14
	- rémunérations de prestations	2 775 000	3 070 000	10,63
	- télécommunication, frais de missions	2 053 500	2 104 000	2,46
	- frais annexes bancaires, cotisations	22 007	21 000	- 4,58
63	Impôts et taxes -	7 632 592	7 821 979	2,48
	- versement transport	997 044	1 119 169	12,25
	- cotisation à CNFPT	717 548	774 810	7,98
	- redevance à Voies navigables de France	5 700 000	5 700 000	0,00
	- diverses taxes	218 000	228 000	4,59
64	Charges de personnel -	113 904 585	124 867 752	9,62
	- rémunérations et primes	86 206 190	93 880 607	8,90
	- URSSAF	13 884 446	12 483 048	- 10,09
	- CNRACL	13 062 224	17 863 672	36,76
	- chèques-restaurants, aides sociales	751 725	640 425	- 14,81
65	Autres charges de gestion -	5 215 000	4 565 000	- 12,46
	- créances irrécouvrables	400 000	300 000	- 25,00
	- contributions aux syndicats	815 000	765 000	- 6,13
	- contributions aux frais généraux	4 000 000	3 500 000	- 12,50
66	Charges financières -	59 539 386	69 545 109	16,81
	- dette à long et moyen termes	52 563 238	45 745 582	- 12,97
	- intérêts de l'avance METP		7 427 508	ns
	- ligne de trésorerie, gestion active	4 800 000	4 800 000	0,00
	- intérêts courus non échus	2 176 148	11 572 019	ns

67	Charges exceptionnelles -	4 427 880	2 813 603	- 36,46
	- subventions comité social et associations	3 122 880	1 001 817	- 67,92
	- subventions aux mutuelles		509 786	ns
	- provisions pour charges à payer	1 305 000	1 302 000	- 0,23

	sûreté budgétaire -	4 080 006	727 513	- 82,17
	sous-total charges réelles	325 210 161	343 044 256	5,48
68	Amortissements -	109 143 540	109 527 340	0,35
	- amortissements techniques	106 991 609	107 250 409	0,24
	- transfert de charges	2 151 931	2 276 931	5,81
	Autofinancement -	49 000 000	69 000 000	40,82
	total général des charges	483 353 701	521 571 596	7,91

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée, en dépenses et en recettes à 334 412 969 F. Ce sont 233,593 MF qui sont affectés aux acquisitions et aux travaux financés par 62,275 MF de recettes affectées, provenant essentiellement de l'Agence de l'eau. La charge nette supportée par l'autofinancement brut et l'emprunt est évaluée à 171 MF.

Budget primitif 1996 - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement - (en F) - tableau n° 5 -

Nature	Dépenses	Recettes	Charge nette
investissement opérationnel	233 592 926	62 275 000	171 317 926
mouvements financiers	820 043	272 137 969	- 171 317 926
total général de l'investissement	334 412 969	334 412 969	0

- L'investissement opérationnel -

La répartition des investissements entre maintenance (20 MF), stations (20 MF) et réseaux individualisés (121 MF) souligne la volonté de développer l'équipement sur le territoire de la Communauté.

Ce sont 179,80 MF qui sont consacrés à l'extension et à la maintenance des réseaux, dont :

- la poursuite de l'émissaire du plateau sud-est (100 MF),
- le prolongement du collecteur du Point du Jour (15,5 MF),
- le programme général de travaux (37 MF),
- les travaux de raccordement (21,50 MF).

Pour l'équipement, la maintenance, l'amélioration et la mise aux normes des stations d'épuration ou de relèvement, la mise à l'étude de travaux de rénovation de stations existantes, dont la station d'épuration de Pierre Bénite, 20,1 MF sont prévus.

La maintenance des matériels spécifiques d'assainissement, le renouvellement des véhicules, l'aménagement des dépôts ainsi que l'équipement informatique mobilisent 19,693 MF.

Les recettes affectées aux investissements sont les subventions et les aides (48 MF) que l'Agence de l'eau verse au fur et à mesure de la réalisation des travaux. La participation du budget principal pour l'aménagement des ruisseaux et l'entretien des galeries drainantes s'élève à 14 MF.

Budget primitif 1996 - budget annexe de l'assainissement investissement opérationnel - (en F) - tableau n° 6 -

Opérations	Dépenses	Recettes	Charge nette
Matériel (dont Saint Fons) -	19 692 926		19 692 926
- matériel, mobilier	2 980 000		2 980 000
- bâtiments et dépôts	4 500 000		4 500 000

(y compris le CLIP)			
- véhicules	3 850 000		3 850 000
- informatique	3 832 926		3 832 926
- études et fermetures	2 180 000		2 180 000
- renouvellement matériel Saint Fons	2 350 000		2 350 000

Stations -	20 100 000	9 000 000	11 100 000
- stations d'épuration	8 700 000	9 000 000	- 300 000
- stations de relèvement	7 800 000		7 800 000
- études stations d'épuration à rénover à ou créer	3 600 000		3 600 000
Réseaux -	121 300 000	26 775 000	94 525 000
- collecteur route de Genas à Bron	1 500 000		1 500 000
- collecteur Point du Jour à Lyon 5°	15 500 000	4 650 000	10 850 000
- collecteur Ratapon à Jonage	1 800 000		1 800 000
- émissaire du sud est	100 000 000	20 625 000	79 375 000
- exutoire du sud est	1 000 000		1 000 000
- quai des Etroits à Lyon 5°	1 500 000	1 500 000	0
Réseaux non individualisés -	37 000 000	12 500 000	24 500 000
Branchements -	21 500 000		21 500 000
Ruisseaux et bassins -	8 000 000	8 000 000	
Galeries drainantes -	6 000 000	6 000 000	
total des opérations	233 592 926	62 275 000	171 317 926

- Les mouvements financiers :

Le financement de l'investissement est assuré par 69 MF d'autofinancement et 109,257 MF d'amortissements.

Le programme d'emprunt à long terme qu'il est nécessaire de prévoir compte tenu du haut niveau des investissements est de 81,5 MF, l'an passé il était de 68 MF. Ce recours à l'emprunt est limité par les ratios de santé financière que nous nous imposons. Le taux de couverture de l'investissement par l'emprunt est de l'ordre de 35 %.

Le remboursement du capital de la dette est inférieur à 73 MF. L'annuité de la dette 1996, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, donne un ratio de 26,4 % tout à fait cohérent avec nos contraintes.

Budget primitif 1996 - budget annexe de l'assainissement - mouvements financiers - (en F) - tableau n° 7 -

Nature	Dépenses	Recettes	Charge nette
Autofinancement -		69 000 000	
Dotation de base -		300 000	
Amortissements -	12 163 485	109 527 340	
Emprunt et dette -	88 076 500	93 072 019	
- auprès des établissements de crédits	66 651 346	81 500 000	
- auprès de l'Agence de l'eau	6 638 421		
- METP (remboursement du capital)	1 569 312		
- intérêts courus non échus	13 217 421	11 572 019	

Créances -		238 610	
Sûreté budgétaire -	580 058		
total des mouvements financiers	100 820 043	272 137 969	- 171 317 926

B. Propose de délibérer en conséquence ;

Vu le présent dossier ;

Vu la délibération n° 88-5239 d'un précédent conseil en date du 26 septembre 1988 ;

Vu la délibération n° 92-3186 du précédent conseil en date du 11 mai 1992 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 1996 du budget annexe de l'assainissement arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 855 984 565 F.

2° - Fixe à 4,36 MF HT par mètre cube la valeur de la redevance d'assainissement pour l'exercice 1996 à appliquer aux volumes figurant sur les factures émises au cours de l'année civile 1996.

3° - Fixe le taux de calcul de la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales sur les bases suivantes :

- 25,25 % des charges d'exploitation,
- 32,00 % des charges financières,
- 32,00 % des charges d'amortissement.

4° - Attribue les subventions telles qu'elles figurent dans l'état annexé au projet de budget. La subvention de base, accordée par branchement subventionnable pour l'assainissement des voies privées, est fixée à 5 000 F pour 1996, conformément à la délibération n° 88-5239 du 26 septembre 1988. La subvention applicable sera celle en vigueur à la date de présentation de la convention correspondante au conseil de communauté.

5° - Maintient le tarif de la redevance pour raccordement à l'égout, conformément à la délibération n° 92-3186 du 11 mai 1992, à 5 000 F en taux de base.

6° - Fixe la contre-valeur de la taxe de Voies navigables de France à 0,045 F HT par mètre cube d'eau potable consommée.

7° - Confirme que, pendant l'année 1996, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étendra immédiatement aux agents communautaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,